

**Présents :**

- Mmes MELETTA, FERREIRA ALVES, BOURGEON, PERRAUD, RIVIERE et M BLANC, représentants des parents d'élèves
- Mmes HENNEBAUT, GAUHTIER, MOUHLI, PERROT, AMMAR et M DUQUENNOY, enseignants
- Mmes MARTINOT et DEGLETAGNE, ATSEM
- M VALLET, Adjoint en charge des affaires scolaires
- Mme PASCALIN et M DECREUSEFOND, DDEN

**Excusés :**

- M DEYNOUX, Maire,
- Mme CASANOVA, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Mme GUERIN-FOURNEL, psychologue de l'Éducation Nationale
- Mmes GREIL, MEILACH, ZAREBA, VOUILLON-DUFOUR, ASSUMEL-BERLAND, DUFOUR et M BENHAMDICHA, représentants des parents d'élèves
- Mme MATRAY et Mme ALIX, enseignantes
- Mme BERARD, enseignante spécialisée

Mme Bourgeon et Mme Meletta sont désignées secrétaires de séance.

**1/ Rentrée 2024**

Mme Guérin-Fournel, psychologue de l'Éducation Nationale a fait valoir ses droits à la retraite. Elle sera remplacée par Mme Labarre.

Mme Matray a obtenu un poste à Saint-Maurice-de-Satonnay.

Mme Perrot est nommée sur l'école.

Mme Alix continuera d'assurer la décharge de direction de M Duquennoy.

22 enfants quittent l'école (21 passages en 6ème).

15 arrivent : 12 PS, 2 MS et 1 CE2.

Effectifs prévus dans chaque niveau :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	<b>Total</b>
12	17	21	8	28	14	17	22	<b>139</b>

Le gouvernement s'est fixé comme objectif de limiter le nombre d'élèves à 24 dans les classes qui accueillent des GS, des CP et des CE1. Cependant, une application stricte de cette règle aurait conduit à la création de classes surchargées dans les autres niveaux et de classes pédagogiquement difficiles à gérer (ex : GS- CP-CE1).

Conformément aux articles R411-11 et R411-13 du code de l'éducation, et après avoir sollicité l'avis du conseil des maîtres, le directeur a arrêté l'organisation suivante pour l'année scolaire 2024-2025 :

- une classe de PS-MS : 12 PS et 12 MS (24 élèves) avec Mme Perrot
- une classe de MS-GS : 5 MS et 21 GS (26 élèves) avec Mme Ammar
- une classe de CP-CE1 : 8 CP et 14 CE1 (22 élèves) avec Mme Hennebaut
- une classe de CE1-CE2 : 14 CE1 et 8 CE2 (22 élèves) avec M Duquennoy et Mme Alix
- une classe de CE2-CM1 : 6 CE2 et 17 CM1 (23 élèves ) avec Mme Gauthier
- une classe de 22 CM2 avec Mme Mouhli

## 2/ Budget 2024

La municipalité a accordé ...

<p>... à l'école maternelle :</p> <p><b>Fonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fournitures = 2 500 €</li> <li>- matériel pédagogique = 150 €</li> <li>- fournitures BCD = 180 €</li> </ul> <p><b>Investissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 850 € pour l'achat de 2 tablettes</li> </ul>	<p>... à l'école élémentaire :</p> <p><b>Fonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fournitures = 4 850 €</li> <li>- matériel pédagogique = 295 €</li> <li>- fournitures BCD = 360 €</li> <li>- fournitures RASED = 300 €</li> </ul> <p><b>Investissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 550 € pour l'achat d'outils numériques</li> <li>- 600 € pour le renouvellement de l'imprimante laser couleur</li> </ul>
--	---

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les crédits alloués et l'augmentation accordée.

## 3/ Liste des fournitures

Conformément à la circulaire du 28 juin 2022, la liste des fournitures scolaires individuelles susceptibles d'être demandées aux familles est soumise au conseil d'école, après examen en conseil des maîtres.

Après en avoir pris connaissance, le conseil d'école approuve cette liste.

La liste arrêtée à titre définitif par les enseignants dans chacune des classes sera distribuée et publiée sur le site internet de l'école avant les vacances d'été.

## 4/ Chartes des bons usages du numérique

A l'école maternelle, elle prendra la forme d'une affiche visible dans chaque classe.

A l'école élémentaire, elle sera expliquée en classe et remise pour signature des parents en début d'année scolaire.

## 5/ Élections au conseil d'école

Monsieur Duquennoy propose que les prochaines élections des représentants de parents au conseil d'école aient lieu uniquement par correspondance.

Le conseil d'école approuve à l'unanimité.

## 6/ Protocole de santé mentale

Toutes les écoles et les établissements scolaires doivent se doter d'un protocole « santé mentale » dont le but est de faciliter le repérage et la prise en charge des élèves en situation de souffrance psychique. Une équipe ressource composée du médecin scolaire, de l'infirmière scolaire et de la psychologue de l'Éducation Nationale aura pour mission d'adapter le protocole au contexte de l'école, d'étudier et d'évaluer la situation des élèves repérés par l'équipe enseignante et de proposer des actions collectives (exemple : développement des compétences psychosociales).

## 7/ Bilan du RASED

139 élèves du secteur ont été accompagnés dont 17 à Hurigny. Mme Bérard, enseignante spécialisée à dominante pédagogique, intervient les mercredis matins. Elle peut ainsi continuer de travailler avec des CM alors que dans la plupart des écoles l'aide directe aux élèves s'arrête en fin de CE1.

## 8/ Projet d'école

### *Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement*

	fait	à faire
Utilisation de la méthode apprenti langue	X	
Construire un nouveau carnet de réussite		X
Formation sur l'enseignement de la compréhension	X	
Mutualisation des pratiques en géométrie		X
Rendre lisible le Livret Scolaire Unique (LSU)	X	

Dans le LSU, les parents n'arrivent pas toujours à interpréter le « partiellement atteint ».

### *La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire*

	fait	à faire
Récréations animées	X	
Messages clairs	X	
Réouverture de la ludothèque		X
Conseil d'élèves		X

### *Améliorer les relations entre les deux écoles*

	fait	à faire
Fusion des conseils d'école	X	
Conseil des maîtres communs maternelle élémentaire	X	
Création de la fiche de suivi des élèves de la PS au CM2	X	
Rencontres interclasses	X	

## 9/ Projets des classes

- **école maternelle :**
  - Fleurissement d'un massif au parc du château avec Alain Dargaud, employé communal et les bénévoles du comité de fleurissement
  - 27/06 : sortie à la ferme pédagogique de Sagy
  - 04/07 : rencontre avec une classe de PS-GS de Sancé suite à une correspondance entre cette classe et celle de Mme Matray

- **école élémentaire :**

- 08/04 : représentation à l'auditorium pour clôturer le projet musical de l'année : « Les jeux musicolympiques »  
Le spectacle a été très apprécié des parents.  
Des extraits sont disponibles sur le site internet de l'école.
- Du 09/04 au 11/04 : classe verte au Centre Eden pour les CE1-CE2  
Les élèves sont revenus ravis de ce voyage scolaire.  
Les animations du centre Eden sont très bien construites, les animateurs passionnants.
- 28/05 : visite à la maison du patrimoine de Matour. pour les CP-CE1 et CP-CE2  
Ils ont fabriqué du pain et fait une randonnée pour découvrir le cycle de vie des plantes.
- 31/05 : sortie vélo à la journée pour les CP-CE2  
Itinéraire : aller/retour entre l'école et celle d'Igé (via Verzé)
- 07/06 : sortie vélo à la journée pour les CE2-CM1  
Itinéraire : école , stade d'Hurigny, Le Gros Mont, Nancelle, Verzé, Igé, Satonnay, Verchizeuil, école  
La municipalité a accepté de prendre en charge la location d'un utilitaire pour le transport des pique-niques et des vélos de secours, elle en est remerciée.
- Les CM1 et CM2 de Mme Mouhli ont également fait 2 sorties sur route avec un animateur mis à disposition par MBA dans le but de valider le bloc 3 du Savoir Rouler à Vélo.
- 22/06 : visite des châteaux de Berzé-le-Chatel (Moyen-Age) et de Cormatin (Renaissance) pour les CE2-CM1 et CM1-CM2  
Les guides à Cormatin étaient très intéressants, ceux de Berzé n'ont pas captivé les enfants. Une comparaison de ces deux châteaux sera faite en classe.
- Les CE2-CM1 ont bénéficié d'une intervention en classe de MBA sur le thème des déchets. Ils ont fabriqué du papier recyclé. Les CM1-CM2 ont travaillé sur les emballages (lecture d'informations).
- 04/07 : tournoi de pétanque pour les CE2-CM1 et CM1-CM2

Le sou des écoles a dépensé cette année un peu plus de 8500 euros. L'association est chaleureusement remerciée pour son soutien aux projets des enseignants. Pour connaître le détail des dépenses et des recettes, subventions municipales incluses, les parents sont invités à se rendre à la prochaine Assemblée Générale.

## **10/ Divers**

- La vente des photos a permis de dégager un bénéfice de 1088 euros : 370 euros pour l'école maternelle et 718 euros pour l'élémentaire.

- L'année prochaine, les classes de Mme Hennebaut, M Duquennoy et Mme Gauthier iront à la piscine. Les 3 élèves de CM2 de Mme Mouhli qui n'ont pas validé l'ASNS seront intégrés à la classe de Mme Gauthier qui partagera un car avec l'école de Laizé. Les transports sont financés par la mairie.

La séance est levée à 19h30

La président  
M Duquennoy

Les secrétaires de séance  
Mmes Meletta et Bourgeon